

**ARRETE DU MAIRE  
N° A20231121\_017**



**TARIFS SERVICE DE LOCATION DE MATERIEL AU 01 01 2024**

Madame le Maire d'Izernore,

- ✚ VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,
- ✚ VU la délibération N° 2020017 du 25 mai 2020 portant élection du Maire et des adjoints,
- ✚ VU la délibération du conseil municipal N°2020018 en date du 08 Juin 2020, alinéa 2, portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire pour fixer les tarifs communaux qui n'ont pas un caractère fiscal,
- ✚ VU l'avis de la commission finances du 13 novembre 2023,
- ✚ **CONSIDERANT la nécessité de FIXER les TARIFS relatifs aux prestations municipales pour l'année 2024,**

## ARRÊTE

**Article 1 :**

**DE FIXER LES TARIFS DES SERVICES DE LOCATION DE MATERIEL, applicables pour l'année 2024, comme suit :**

<u>DESIGNATION DU MATERIEL</u>	<u>TARIF DE PRET</u>
1 chapiteau (6 m x 4 m)	100 €
1 table et 2 bancs	5 €

**A NOTER :** 4 structures de 6x4m et 1 structure de 4x4m type BARNUM sont ajoutées à la liste du matériel à usage exclusif des associations communales et à titre gracieux.

Pour toute réservation, un chèque de caution de 500 € à l'ordre du trésor public est exigé.

**Article 2 :**

Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 75 du budget général.

**ARRETE DU MAIRE N A20231121 017**  
**OBJET : TARIFS SERVICE DE LOCATION DE MATERIEL AU 01 01 2024**

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à IZERNORE, le 21 novembre 2023

Sylvie COMUZZI,  
Maire d'Izernore



Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la commune et affiché.

Ampliation de cet arrêté :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Nantua ;

*Je certifie le présent acte exécutoire  
après avoir été transmis  
en Préfecture le... 23/11/2023  
qui en a accusé réception le... 23/11/2023  
et publié le... 23/11/2023.....*  
Le Maire,

